



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## 8058

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport 23 Maral 7/04				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Celticalee W - Calfinla			*****	
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Le complete Complete Complete Complete de la visite de la vis				
Date de visite L. H. Date d'émission L. J. J. C. Références clien	1: NC	*************	******	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations ☑ 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation :A  3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V  Contrôles par examen visuel, tests et mesures :A				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou	
Correspondances des schémas à l'installation		V	dérog.	
Etat du matériel électrique installé		V		
Mesures de protection contre les contacts directs		7		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	왕	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	7		1	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	g.	2		
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω N D	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.  Manquements / Notes :				
THE RESERVE OF STREET PROPERTY OF STREET STREET, STREE	NATI HENDOTE EN TRANSPIR		0 1500 F 150 E	
Conclusion:	THE R PERSON N		RA	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de complèter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Nom et visa du demandeur pour réception:				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
	Nom et visa du demandeur pour réception :			

Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0659 23/16/2027/07	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :  Cu non to qualité de la minimum légal aux endroits suivants :  Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : Câble d'allang	0
* Absence deplon tochi pur de l'in Nolla	1
I Apsence de section nom de Terre. It	SAPASO
colhe n'affe plus la se curit ne cost ai	COL
* installation a recourt from men and	Comp
le coffret électique	exe B1
CUFFARO	'01(fr)/
www.certigreen.be	BT01(fr)/0609-V1
[el. 047 1/300.100	1/1